

## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE DU 11/02/2026

**Présents :** Michaël AUBERT, Nathan GOUNEL, Ivan Ignacio IGOR GAEZ, Magalie LECOURTOIS, Manon LEFEVRE, Frank LE FOLL, Céline RENAULT, Alain RINCÉ.

**Invités :** Annie COLLIN, François DAUPHIN.

**Excusés :** Olivier ETARD, Florence LEGENDRE

### ORDE DU JOUR :

1- Attribution des subventions pour les mobilités des doctorants (AAP 2026-1)

#### **1- Attribution des subventions pour les mobilités des doctorants (AAP 2026-1).**

Afin de promouvoir la mobilité de nos doctorants, les membres du conseil de l'ED, réunis le 12 septembre 2025, avaient missionné les membres du bureau pour qu'ils étudient les possibilités d'évolution des modalités d'attribution des subventions. Parmi les pistes suggérées, figuraient une réévaluation du barème appliqué pour le calcul des subventions (barème mis en place en 2023), la possibilité d'attribuer une subvention pour un type de mission pour lequel le(la) doctorant(e) a déjà été bénéficiaire d'une aide et l'inclusion des aides pour les congrès nationaux.

Les suggestions du bureau de l'ED présentées aux membres du conseil incluent :

- une augmentation du barème d'attribution des subventions pour les participations à un congrès international (+ 50€) et à une formation ou un séjour à l'étranger (+ 50€ pour une mission inférieure ou égale à 2 semaines et + 100€ pour une mission supérieure à 2 semaines) avec maintien du bonus de 10% pour les déplacements se faisant en train (minimisant l'impact écologique). Ce nouveau barème proposé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Action	Lieu / durée	Nouveau barème proposé *
Congrès International	France, Europe	400 €
	hors Europe	550 €
Formation/Séjour	DU Expérimentation animale	400 €
	France ≤ 1 semaine	250 €
	France > 1 semaine ≤ 2 semaines	400 €
	France > 2 semaines	600 €
Formation/Séjour	Europe ≤ 2 semaines	450 €
	Europe > 2 semaines	700 €
Formation/Séjour	hors Europe ≤ 2 semaines	650 €
	hors Europe > 2 semaines	900 €

\* bonus de 10% pour les déplacements se faisant en train (minimisant l'impact écologique).

- la possibilité d'apporter une seconde fois une aide pour un même type de mission. Dans ce cas, le barème présenté ci-dessus ne serait pas forcément appliqué mais l'aide attribuée dépendrait du budget restant disponible. Ces demandes seraient donc étudiées uniquement lors de notre 2ème appel à projets.

Ces nouvelles modalités sont adoptées à l'unanimité (Pour = 8, Contre= 0, Ne se prononce pas = 0).

52 dossiers ont été réceptionnés, ils correspondent à 39 demandes pour une mission concernant un congrès, 7 pour une formation et 6 pour un séjour.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'attribution d'une aide en réponse à 34 demandes. Les aides attribuées représentent un montant total de 14 550 €.

18 demandes ont été écartées pour les motifs suivants :

- 1 Demande concerne la participation à un congrès international sans intention de présenter des travaux, or conformément à son règlement, l'école doctorale n'attribue des aides pour des congrès internationaux qu'à condition que le doctorant fasse une démarche pour présenter oralement ou par affiche ses travaux.
- 7 Demandes concernant un motif (congrès, formation ou déplacement vers un autre laboratoire) pour lequel le déposant a déjà été bénéficiaire d'une aide ces dernières années. un message sera transmis aux doctorants concernés mentionnant que leur demande, si elle est toujours d'actualité, sera étudiée lors de notre 2ème appel à projets.
- 10 Demandes concernant une mission du second semestre de 2026 (un message sera également transmis aux doctorants concernés mentionnant que leur demande, si elle est toujours d'actualité, sera étudiée lors de notre 2ème appel à projets.)



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE